

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le mardi 7 avril deux mille quinze à dix neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 33 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Christiane Janelle, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-04-47 Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

15-04-48 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015, il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES :**

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois 12 178.88 \$
- Les factures payées durant le mois 11 398.92 \$

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

15-04-49 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 mars 2015 au montant de 50 954.49 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Christiane Janelle

4.3 RÉSOLUTION MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES — SOUMISSIONS

15-04-50

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à la séance du 7 avril 2015

4.4 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION ÉMISSION D'OBLIGATION

15-04-51

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 12-385, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 avril 2015, au montant de 2 451 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions détaillées ci-dessous

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98.21500	84 000 \$	1,25000 %	2016	2,086 %
		86 000 \$	1,35000 %	2017	
		88 000 \$	1,45000 %	2018	
		90 000 \$	1,55000 %	2019	
		2 103 000 \$	1,70000 %	2020	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,152000	84 000 \$	1,25000 %	2016	2,148 \$
		86 000 \$	1,35000 %	2017	
		88 000 \$	1,45000 %	2018	
		90 000 \$	1,60000 %	2019	
		2103 000 \$	1,75000 %	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Couture, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 451 000 \$ de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu soit adjugée à _FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC ;

QUE demande soit faite à ce (s) dernier (s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à la séance du 7 avril 2015

4.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

15-04-52

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 451 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
12-385	1 275 000 \$
12-385	1 176 000 \$

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 451 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 avril 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier (ère) ou trésorier (ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DES CHÊNES
242, RUE STE-THERESE
ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM, QC
J0C 1K0

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier (ère) ou trésorier (ère). La Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

4.6 RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

15-04-53 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 451 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 12-385, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 21 avril 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 12-385, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

4.7 RÉSOLUTION - SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS

15-04-54 Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 26 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

DE PROCLAMER la semaine du 19 au 26 avril 2015 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

4.8 RÉSOLUTION - OUVERTURE DE POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL

15-04-55 Considérant que madame Christiane Janelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, quittera ses fonctions en date du 31 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rachel Barratt, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir le poste de directeur (trice) général (e).

Il est également résolu que l'appel d'offres soit publié sur le site Emploi Québec, Québec municipal, ADMQ, ainsi que dans le journal le Clairon.

Que tous les membres du conseil ainsi que la directrice générale font partie du comité de sélection.

4.9 VENTE POUR TAXES REPORTÉE

La directrice générale fait part au conseil d'un courriel reçu en date du 3 mars 2015 de Me Alain Roy que la vente pour taxes prévue pour le 11 juin prochain et reportée au jeudi 8 octobre 2015.

4.10 AUTORISATION DÉPENSE - ACHAT DE DÉCHIQUETEUSE

15-04-56 Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une déchiqueteuse pour un montant n'excédant pas 800.\$

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 FORMATION CAUCA ET CIRCONSTANCE INCENDIE

15-04-57 Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense afin que le directeur du service incendie participe à la formation Cauca et circonstance incendie.

5.2 HABIT DE COMBAT

15-04-58 Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Couture, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de 3 habits au montant de 1295 \$ l'unité chez CMP Mayer Inc.

5.3 RÉPARATION UNITÉ DE SECOURS

Le conseil est informé que l'unité de secours sera vérifiée par notre inspecteur en voirie et il effectuera les réparations si nécessaire.

5.4 CONTRAT - CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

15-04-59

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu deux (2) offres de service pour l'application de notre règlement municipale concernant les animaux et percevoir le coût des licences;

Considérant que l'offre de service de la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville s'avère dans son ensemble la plus avantageuse et la plus qualifiée pour répondre à nos besoins;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine, appuyé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de service et d'accorder le mandat pour l'application de notre règlement municipal concernant les animaux et percevoir le coût des licences à la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville pour une période de deux (2) ans soit du 8 avril 2015 au 31 décembre 2017.

Que madame Christiane Janelle, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisée à signer l'entente.

5.5 AVIS DE MOTION POUR MODIFIER RÈGLEMENT CONTRÔLE ANIMAUX

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Beauchamp qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement à l'effet de modifier le règlement numéro 99-26 Annexe no 1 : La licence

5.6 DEMANDE DE MONSIEUR YVON BROUILLARD BRÛLAGE DES BÂTIMENTS DE FERME 106 RANG BORD DE L'EAU NORD

Monsieur Yvon Brouillard demande la permission pour brûler des bâtiments de ferme au 106 rang Bord de l'Eau Nord. La décision du conseil est reportée à une prochaine séance. Le directeur du service incendie est mandaté pour rencontrer monsieur Brouillard

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 PERMIS DE VOIRIE - MTQ

15-04-60

Considérant que toute intervention sur les routes du MTQ doit faire l'objet d'un permis, et ce, même si les travaux sont urgents;

Considérant que le MTQ a décidé de faire parvenir à l'ensemble des municipalités desservies par le Centre de services de Saint-Hyacinthe une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame la directrice

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

générale, Christiane Janelle, ou l'inspecteur municipal, Luc Chamberland, sont autorisés à signer les permis.

6.2 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE - ÉVÈNEMENT CYCLISTE

15-04-61 Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents les droits de passage sur le rang Bord de l'Eau Sud pour l'événement cycliste En Mouvement avec Desjardins 2015 qui se tiendra le 31 mai 2015.

6.3 RAPIÉÇAGE DE ROUTE

15-04-62 Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions par invitations à au moins trois soumissionnaires pour le rapiéçage des routes appartenant à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

6.4 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR ACHAT PANNEAU (TRACTEUR)

15-04-63 Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de deux panneaux Mégabond (4' X 8') au montant de 960,00 \$ plus taxes applicables

7. **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS.

La directrice générale dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'année financière 2014.

8. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME :**

8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2015.

Aucun permis n'a été délivré durant le mois

8.2 PLANTS D'ARBRES

Considérant que le mois de mai est le mois de l'arbre et des forêts, 500 plants d'arbres seront commandés pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

9. **LOISIRS ET CULTURE :**

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Rapport du comité de loisirs concernant une demande de soumissions pour l'achat de filet de soccer au montant incluant les taxes de 143.71 \$. Le comité des loisirs assume les frais à même son budget.

9.2 DEMANDE D'APPUI - MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE - PROJET DE JEUX D'EAU

15-04-65 ATTENDU que la Municipalité de Saint-Jude demande à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu une résolution d'appui pour son projet d'aménagement d'une aire de jeux d'eau dans le parc du centre communautaire;

Attendu que ce projet exige une bonne consommation d'eau et que le réseau d'aqueduc est utilisé à son niveau maximum en période de pointe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser d'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Jude.

9.3 PROGRAMME MADA-SUBVENTION 1500 \$ POUR PUBLICATION PLAN D'ACTION MADA

15-04-66 Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est admissible à une subvention de 1500 \$ pour la publication de son plan d'action MADA;

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la publication du plan d'action et à présenter les factures à la MRC des Maskoutains pour un montant n'excédant pas 1500 \$.

10. POINT D'INFORMATION :

10.1 Dépôt de la résolution de la MRC des Maskoutains concernant la demande d'escorte policière lors des activités.

10.2 Dépôt d'une demande de rencontre avec la CPTAQ de madame Nicole Brouillard concernant sa demande auprès de la CPTAQ

10.3 Dépôt d'un tableau comparatif annuel des statistiques de déplacement du Transport Adapté.

10.4 Dépôt d'un tableau des sommes payables par les municipalités pour la SQ

10.5 Dépôt du programme de subvention PIQM concernant le MADA

10.6 Lettre du MDDELCC concernant les municipalités avec réseau d'égout sans station d'épuration.

10.7 Lettre de la MRC des Maskoutains concernant le piquetage des bandes riveraines durant les travaux d'entretien de cours d'eau.

11. SUJET DIVERS

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMPAGNIE PIONEER

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que la Compagnie DuPont Pioneer lance le programme de financement d'équipements pour urgence au total de 100 000 \$ pour les régions rurales de partout au Canada`

Le directeur du service incendie informe le conseil qu'il a présenté à la Compagnie DuPont Pionner une demande de subvention de l'ordre de 15 000 \$ pour l'achat d'une unité de secours et d'une caméra thermique

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil. Aucune question dans la salle.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-04-67

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Couture, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 50.

Maire

Directrice générale